

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, le conseil municipal de la commune de OGY-MONTOY-FLANVILLE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

NOMBRE :

de conseillers en exercice : **19**
de présents : **18**
de votants : **19**

Étaient présents :

BASTIEN Alain, BAYEUR Laurence, DIETRICH François, DIM Lucien, FRANCOIS Andrée, FRERY Francis, GAUTIER Marina, GRANDJEAN Guillaume, GUILLAUME Monique, GULINO Aline, HAJRI Sabrina, LACOGNATA Alain, LEVE Damien, MANGIN Marie-Françoise, M. MANGIN Sébastien, MARX Anne-Marie, VOITURET Gilles

Étaient absents excusés : /

Étaient absents : /

Procurations : M. ERBSTOSSER Laurent a donné procuration à M. DIM Lucien

Mme FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/04/2025.

Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 11/04/2025.

N° 29/2025 : Remboursement facture Véolia à Mets Fermiers

La convention de mise à disposition du bâtiment à Mets Fermiers a pris fin le 22 mai 2024. A ce titre, Mets Fermiers a procédé au transfert des compteurs de gaz, eau et électricité.

Nous avons reçu une facture Véolia (N° 1052577557) pour une consommation d'eau de mai à octobre 2024 que nous avons transmise à Mets Fermiers pour règlement.

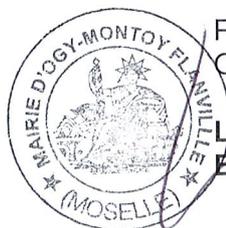
Mets Fermiers a réglé cette facture, mais Véolia leur a refacturé le même montant à leur nom, facture qu'ils ont réglée également.

Véolia a procédé à un remboursement sur le compte de la commune. Il faut donc procéder à un remboursement à Mets Fermiers.

- **VU** la demande de Mets Fermiers de remboursement de la facture Véolia N° 1052577557 de 1 412.30 € TTC,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur GULINO Éric, Maire,
Après discussion et délibération, le conseil municipal par **19 VOIX POUR**,

- **ACCEPTE** de rembourser à Mets Fermiers la somme de 1 412,30 € correspondant à la facture Véolia N° 1052577557 du 16 décembre 2024,
- **VOTE** les crédits nécessaires à cet effet.



Pour extrait conforme,
Ogy-Montoy-Flanville, le 08 avril 2025

Le Maire,
Eric GULINO